

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 2 JUILLET 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présente : Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-07-352 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-353 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

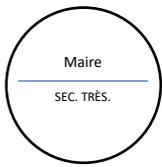
4. Information de la mairie

Il y a eu une rencontre avec l'organisme Co-Éco qui font la gestion des écocentres et qui ont aussi comme mission d'éduquer et d'accompagner les municipalités dans la réduction des matières résiduelles. Nous essayons de trouver des stratégies pour détourner au maximum les matières putrescibles et recyclables des bacs noirs et de l'enfouissement. Nous reviendrons avec des solutions d'ici quelques mois. Nous détaillerons plus les taxes qui concernent les collectes, il faut comprendre que plus on recycle et plus on composte, moins chère est la facture des collectes et de l'enfouissement.

Concernant les éoliennes, un des fabricants des composantes des éoliennes, la compagnie Senviron est sous la protection de la Loi sur la faillite. Nous avons été rassurés à l'effet que l'entretien continuerait à se faire; qu'il y a aussi un plan B à l'effet qu'une autre entreprise pourrait prendre la relève pour l'entretien si Senviron n'était plus en mesure de le faire.

Il y a eu en juin une assemblée de constitution d'un organisme qui se chargera de la promotion des activités autour du Chemin du Portage et de la commémoration de ce chemin qui commence sur notre territoire.

Dernière réalisation au Parc de l'Anse, les toilettes publiques sont maintenant ouvertes. Elles sont situées derrière l'école de l'Anse à l'endroit où, semble-t-il, elles étaient il y a quelques décennies.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

5. Information des conseiller (ère)s

La conseillère Suzette de Rome informe l'assemblée qu'il y a un poste toujours libre et réservé pour un résident du Portage dans l'organisme nouvellement créé pour le Chemin du Portage.

Madame de Rome a participé à l'assemblée générale de l'association Tourisme Bas-Saint-Laurent, qui a présenté le bilan de son plan d'action, l'organisme a un nouveau directeur et a aménagé dans de nouveaux locaux sur la rue Lafontaine.

Elle a aussi participé à une rencontre de la Route des Navigateurs; cette route traverse trois régions, les discussions ont porté sur la mise en valeur de cette route.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Adoption du règlement modifiant le Règlement concernant les animaux

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le Règlement concernant les animaux afin d'y ajouter une nouvelle disposition pour protéger les animaux;

ATTENDU QUE le règlement a pour but d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 22 intitulé « Transport dans un véhicule routier » et se lit comme suit :

« Il est interdit de laisser un animal à l'intérieur d'un véhicule routier sans prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer qu'il ne souffre pas notamment du froid, d'insolation ou de coup de chaleur ».

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 3 juin 2019 et qu'un avis de motion a été donné lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-354

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-06-395 modifiant le règlement concernant les animaux 2013-07-333.

7. Spectacle aérien Rivière-du-Loup – 24 et 25 août

Le 24 et 25 août 2019 se tiendra le spectacle aérien à l'aéroport de RDL. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette activité en consultant le site Internet à l'adresse suivante : <http://spectacleaerienrdl.com>.

Il y aura des routes barrées, notamment le viaduc. Il y aura aussi des navettes pour se rendre au spectacle. Les détails sont à suivre.

8. Embauche du personnel de la piscine municipale

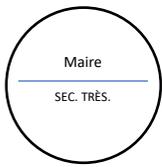
ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers, selon les postes à combler;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal municipal, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Univers emploi, etc.;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes à combler;

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE le comité de sélection a embauché les personnes suivantes pour la piscine à l'été 2019 :

Emmanuelle Gagnon	Sauveteuse
Élodie Guillemette	Assistante-sauveteuse
Marguerite Sénéchal	Sauveteuse

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-355

QUE le conseil municipal mandate Vincent More et Line Petitclerc pour signer le contrat de chacune de ces employées saisonnières.

9. Lettre de sensibilisation du comité côtier à tous les résidents nord de la route du Fleuve

À leur dernière rencontre, les membres du comité côtier ont décidé d'envoyer une lettre aux résidents permanents et saisonniers de la route du Fleuve, leur rappelant qu'ils ont un rôle à jouer pour protéger le littoral et prévenir l'érosion, tout en leur suggérant les quelques gestes suivants à adopter :

- ✚ **Ne pas tondre le gazon en bordure de plage**, plutôt planter des rosiers, élymes de mer et autres plantes aux racines fortes, pour renforcer et retenir la berge. De jolis aménagements peuvent allier esthétique et prévention.
- ✚ **Laisser sur la plage bois, varech et autres dépôts qui contribuent à l'accroissement naturel des plages**, mais au fil de nos promenades, ne pas nous gêner pour retirer les plastiques et rebuts d'origine humaine.
- ✚ **Utiliser les accès aménagés menant aux plages** et encourager nos enfants et nos visiteurs à faire de même, ainsi qu'à éviter de piétiner les herbes en bord de mer.
- ✚ **Continuer de nous renseigner sur les solutions durables et les modes de protection du littoral.**

La question de l'érosion est une question préoccupante pour la municipalité et pour plusieurs citoyens; nous cherchons des solutions pour aider à la stabilisation des sols et prévenir l'érosion. La municipalité veut être proactive pour la prévention, nous avons déjà discuté avec des résidents. Des projets devront être développés dans les prochaines années. Nous avons déjà participé à un projet-pilote de recharge sédimentaire au Parc de l'Anse qui visait justement à prévenir cette érosion côtière avec le Comité ZIP.

10. Ristourne de la MMQ

La municipalité recevra une ristourne de 2 476 \$ pour sa fidélité et sa performance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). La lettre du calcul de la ristourne 2018 est déposée au conseil.

11. Demande de partenariat des scouts de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande des Scouts de Rivière-du-Loup pour utiliser la salle Gilles-Moreau une journée en échange d'une corvée de nettoyage du terrain;

ATTENDU QU'un partenariat similaire avait été fait l'an dernier avec succès;

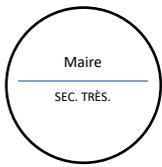
ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec la formule proposée par les Scouts de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-356

QUE le conseil municipal offre l'utilisation de la salle Gilles-Moreau pour une rencontre en 2019 pour les Scouts de Rivière-du-Loup en échange d'une participation à une corvée de nettoyage des sentiers à une date ultérieure à déterminer.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

12. Offre de services professionnels pour plans et devis pour ajustement du pH/Parc de l'Amitié

ATTENDU QUE le Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées prévoit à l'article 6 alinéa 1 que la valeur de potentiel hydrogène (pH) doit se situer entre 6,0 et 9,5;

ATTENDU QUE cet article n'était pas adopté au moment de la mise en service de l'usine du Parc de l'Amitié en 2009 et qu'aucun traitement n'avait été prévu à cet effet pour abaisser le pH de l'eau à la sortie de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de non-respect de la norme prescrite en février 2019 du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans lequel il était demandé d'adopter des mesures correctrices pour se conformer à la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Éric Bélanger de Norda Stello, qui a participé activement à la mise en place de l'usine du Parc de l'Amitié, a présenté une soumission pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour l'ajout de l'équipement ainsi que pour la préparation et suivi de la demande complète d'autorisation (c.a.) auprès du MELCC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-357

QUE le conseil municipal donne le mandat à Norda Stello pour la conception et mise en plan, demande d'autorisation et suivi du dossier pour un montant maximal de 6 450 \$, tel que présenté dans l'offre de services du 7 mai 2019 pour l'ajustement de pH émissaire au Parc de l'Amitié.

13. Résolution pour la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la municipalité est en négociation avec la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage pour la cession des bâtiments religieux à la municipalité depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE les paroissiens et les citoyens de Notre-Dame-du-Portage ont manifesté à de nombreuses occasions leur attachement au noyau paroissial (assemblée de paroissiens, démarche de consultation Portageons notre milieu);

ATTENDU QUE le presbytère de Notre-Dame-du-Portage est situé au coeur du village, sur la place de l'église, et que sa cession à la municipalité aurait pour effet de conserver une place de l'église avec des vocations communautaires et commerciales;

ATTENDU QUE la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage et l'école de Notre-Dame-du-Portage ont des ententes particulières pour permettre aux jeunes de Notre-Dame-du-Portage de profiter du terrain du presbytère et que la municipalité est ouverte à poursuivre cette collaboration;

ATTENDU QUE le noyau religieux de Notre-Dame-du-Portage fait partie du patrimoine culturel du Québec et qu'il est cité site patrimonial;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite voir s'établir des services de proximité au coeur du village et que le presbytère apparait être un lieu tout indiqué pour se faire;

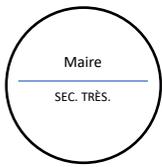
ATTENDU QUE la municipalité souhaite poursuivre les négociations avec la Fabrique avec une vision à long terme et dans l'intérêt de l'ensemble de la population de Notre-Dame-du-Portage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents:

2019-07-358

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage demande à la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage et au diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière de poursuivre les démarches visant le transfert des immeubles de l'ilot paroissial à la municipalité au nom de l'intérêt collectif des paroissiens et citoyens de Notre-Dame-du-Portage et dans l'esprit des bâtisseurs des lieux qui ont voulu créer au coeur du village un lieu de rassemblement communautaire.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. Projet de décret gouvernemental concernant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

La conseillère Marie Diament lit la lettre que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a fait parvenir à la municipalité le 17 juin 2019 concernant un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Ce projet de décret vise à prévoir des règles claires pour la réparation et la reconstruction des bâtiments touchés par les inondations du printemps 2019.

L'impact de ce décret sera :

- Dans les zones inondables grand courant (0-20 ans) délimitées au schéma d'aménagement : aucune nouvelle construction, rénovation et entretien autorisé;
- La municipalité devra fournir au gouvernement tous les permis délivrés dans les ZIS;
- Les ZIS vont disparaître au moment où le nouveau cadre institutionnel (nouvelle politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables) sera intégré dans le schéma d'aménagement.

La municipalité de Notre-Dame-du-Portage n'est pas vraiment touchée par le décret.

15. Comité pour la préparation du Parc des Grèves

ATTENDU QUE la municipalité a prévu dans son plan d'actions prioritaires d'intervenir pour lutter contre l'érosion des berges au Parc des Grèves;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité pour bien préparer l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-359

QUE le conseil municipal crée un comité pour la préparation du Parc des Grèves et qu'il soit constitué de Fernand Dumont, Line Petitclerc et Jacqueline Poirier.

16. Demande de dérogation mineure (486, route de la Montagne)

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin de rendre conforme la construction d'un cabanon dans la cour avant du 486, route de la Montagne à Notre-Dame-du-Portage. Le projet de construction déroge à l'article suivant :

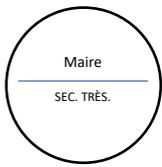
- L'article 9.1 du règlement de zonage 90-06-127 qui régit les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage au chapitre 9.1 interdit la construction d'un cabanon dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait valoir leur besoin et les contraintes ne permettant pas la construction ailleurs sur la propriété, le tout décrit dans la lettre en date du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments résidentiels sur son territoire et que le comité trouve important de conserver l'aspect de villégiature pour ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation à la condition que le cabanon soit localisé derrière la deuxième rangée d'érables afin d'atténuer l'impact visuel à partir de la route;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-360

QUE le conseil municipal autorise la dérogation à la condition que le cabanon soit localisé derrière la deuxième rangée d'érables afin d'atténuer l'impact visuel à partir de la route.

17. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

355, route du Fleuve (PIIA Agrandissement et rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir, rénover et transformer le bâtiment de 4 logements selon les objectifs suivants :

- Redonner un aspect actuel tout en conservant l'intégrité architecturale et environnementale;
- S'intégrer au milieu bâti et à l'environnement actuel;
- Rénover, solidifier, reconstruire certaines structures existantes;
- Maximiser les vues sur le fleuve et l'environnement, ainsi que l'expérience à l'intérieur du bâtiment;
- Maximiser l'efficacité et faciliter l'utilisation du bâtiment par l'ajout du bloc central entre le garage et le bâtiment existant.

Les travaux seront réalisés selon les plans préparés par la firme Avant-Garde selon le dossier APRALA daté du 11 juin 2019 et selon les phases de réalisation suivantes :

Phase 1

- Démolition du garage et reconstruction sur une nouvelle fondation à l'extérieur de la bande riveraine;
- Agrandissement du multilogement afin de connecter le garage au bâtiment principal, cet espace sera utilisé afin de permettre l'accès aux logements, aux espaces de rangement, à la salle mécanique et l'espace de vie;
- Construction d'un nouveau système de traitement des eaux usées;
- Accès extérieur des deux logements existants à relocaliser temporairement jusqu'à la phase 2;

Phase 2

- Travaux sur le bâtiment principal, changer le revêtement extérieur et réisoler, relocaliser certains accès extérieurs, nouvelles fenestrations, nouveaux balcons avant couverts, diminuer la grandeur du balcon arrière;
- Ajouter un pignon à la toiture arrière, nouveau garde-corps sur les balcons ;
- Conserver le stationnement existant en façade, réaménagement paysager du stationnement existant en façade plus vert;
- Ajouter un balcon à l'arrière au rez-de-chaussée;
- Analyse de la structure, curetage, renforcer les éléments porteurs et réaménagement intérieur;

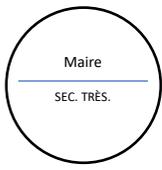
Phase 3

- Agrandissement latéral gauche pour terrasses avec toiture pour chacun des niveaux;
- Nouveau mur de soutènement et nouvelle descente d'escalier.

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent en partie l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'exiger les modifications suivantes :

- Interdire l'utilisation d'équipements de type « Maximum » pour la ventilation du toit ;
- Harmoniser la géométrie, l'apparence et les angles des trois pignons en façade ainsi que ceux de la façade nord et ouest;
- Recommander au propriétaire d'utiliser un revêtement plus écologique pour la surface de stationnement;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents

2019-07-361

QUE le conseil municipal exige que les modifications suivantes soient faites au projet :

- Interdire l'utilisation d'équipements de type « Maximum » pour la ventilation du toit;
- Harmoniser la géométrie, l'apparence et les angles des trois pignons en façade ainsi que ceux de la façade nord et ouest;
- Recommander au propriétaire d'utiliser un revêtement plus écologique pour la surface de stationnement;
- Recommander que deux des portes de garage soient moins apparentes, si possible.

419, route du Fleuve (PIIA construction bâtiment complémentaire)

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un cabanon dans la cour latérale droite de la propriété avec un style semblable à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments et matériaux doivent s'harmoniser avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'exiger les modifications suivantes :

- l'harmonisation de la fenêtre à celles de la résidence, soit une fenêtre rectangulaire à la verticale ;
- l'utilisation de la tôle Vickwest pour le revêtement de la toiture afin de l'harmoniser à celle de la résidence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-362

QUE le conseil municipal se range à la recommandation du CCU en acceptant la demande, mais en exigeant les modifications suivantes :

- l'harmonisation de la fenêtre à celles de la résidence, soit une fenêtre rectangulaire à la verticale;
- l'utilisation de la tôle Vickwest pour le revêtement de la toiture afin de l'harmoniser à celle de la résidence.

900, route du Fleuve (PIIA agrandissement du patio)

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire le patio arrière, l'agrandir dans la cour latérale gauche afin de profiter de la vue sur le fleuve, en utilisant du bois traité qui sera peint de la même couleur que les éléments décoratifs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-363

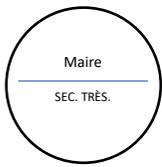
QUE le conseil municipal se range à la recommandation du CCU et autorise les travaux tels que demandés.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Activités et événements

Retour sur la Fête nationale :

- La journée a débuté avec la présence d'une dizaine d'artisans et l'ouverture de la piscine. Le traditionnel diner hot-dog a rassasié plusieurs personnes et Fany Fay a maquillé et offert des ballons aux enfants en après-midi. Tandis qu'au souper, le porc effiloché a comblé l'appétit des plus affamés. En soirée, le groupe de musique *Gaith Boucher* a littéralement réchauffé l'ambiance!



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

De plus, il y a eu le discours patriotique de maire, le feu de joie et les feux d'artifice. Au total, plus de 400 personnes ont participé à cet événement. La municipalité de Notre-Dame-du-Portage remercie les différents acteurs qui ont contribué au succès de cette fête.

- Début des Concerts du couchant les mercredis :
 - 3 juillet avec Stéphanie Duchesne (voix et piano),
 - 10 juillet : chants marins avec Marie-France Lahaye et Jean-François L-Roy
 - 17 juillet avec Bernard April en hommage à Francis Cabrel
 - 24 juillet : invités surprises
 - 31 juillet : Jean Beaulieu (voix et guitare)
- Fête et installation artistique Dérive à la piscine le samedi 13 juillet (entrée gratuite);
- Concours de pétanque à l'école de l'Anse le 13 juillet;
- Boîte à livres pour enfants qui sera installée au Parc Julie-Gagné;
- Kiosque de la Manne rouge les jeudis de 16h à 18h les 18 et 25 juillet et 1 et 8 août.

19. Impliquez-vous dans votre milieu, devenez membre du Comité des loisirs!

Appel à tous pour joindre le comité des loisirs. Nous serions heureux d'avoir vos nouvelles idées motivantes!

20. Motion de remerciement pour Alain Sirois

À l'unanimité, le Conseil municipal remercie chaleureusement Alain Sirois, artificier d'un soir, pour avoir allumé les feux d'artifice lors de la fête nationale et avoir fait de ces feux une grande réussite et un moment magique.

21. Motion de remerciement pour Rachel Bolduc

À l'unanimité, le Conseil municipal remercie chaleureusement Rachel Bolduc pour avoir relevé haut la main son premier défi de taille, en tant que nouvelle coordonnatrice des loisirs, qu'était la Fête nationale; le conseil municipal est content de son travail et tenait à lui dire.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

NIL

DONS ET PARTICIPATIONS

22. Demande d'aide financière de la maison Bouffée d'air KRTB

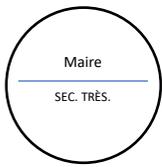
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la maison la Bouffée d'air KRTB;

ATTENDU QUE cette demande s'accorde avec la politique en vigueur et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-364 QUE le conseil municipal verse un montant de 125 \$ à la Maison Bouffée d'air KRTB.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

23. Dépôt des deux états financiers comparatifs - juin 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

24. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation juin 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-07-365 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 514 127,42 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Une question est posée concernant l'acquisition et l'entretien des bâtiments religieux. Un citoyen mentionne que les coûts liés à l'entretien de l'Église peuvent être élevés.

Une question est soulevée concernant les coûts de la police SQ, en avons-nous vraiment pour notre argent? Sur la route de la Montagne, il y a deux problèmes dont la police ne semble pas se préoccuper : vitesse excessive et décibels trop élevés. Il faudrait s'assurer qu'on a les services auxquels on a droit.

Un citoyen mentionne que les citoyens ont participé financièrement à la construction et à l'entretien de l'Église et du presbytère. L'entente à venir doit prendre en compte ce point important, les paroissiens ont déjà contribué à la construction et l'entretien de ces bâtiments.

Un citoyen vient exprimer sa surprise que le Règlement sur les animaux ne prévoit que la situation des licences pour les chiens. Les règlements de Cacouna et de Rivière-du-Loup prévoient tous les deux l'obligation de licences pour les chats et les chiens. Les chats et les chiens doivent être tenus en laisse, sinon ils sont considérés comme des animaux errants. Il faudrait que la municipalité analyse son règlement et voit la possibilité d'ajouter les chats à son règlement.

Une question est posée sur le taux de pH : à quelle fréquence est évalué le pH? Le maire mentionne qu'il ne sait pas la réponse à cette question technique, mais il sait que des tests sont faits de façon régulière par Écol'eau.

Une citoyenne lance un appel à tous pour aider à une initiative d'ouvrir un commerce de crème-glacée et café.

26. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 45.

Vincent More
Maire

Nadine Caron
Secrétaire-trésorière adjointe